

vint à Constantinople. De là, il se rend en hâte dans les saintes régions consacrées par le passage du fils de Dieu, et arrive enfin sous les murs de Jérusalem. A la vue de cet homme, ou plutôt de ce fantôme, tant l'illustre pénitent est défiguré, amaigri, ossifié, les Musulmans qui gardent les portes, demeurent pénétrés de surprise et de respect. Cependant, avant de franchir, le seuil divin, le baron se prosterne la face contre la terre, et arrose le pavé de ses larmes : puis il se lève, et entonnant d'une voix solennelle le *Nunc dimittis servum tuum Domine*, il entre et se fait conduire devant le patriarche ; il lui remet la lettre d'autorisation signée par le duc de Normandie et l'archevêque de Rouen et lui demande en grâce la permission de se rendre dans l'hospice des pèlerins pour y servir ses frères, les pauvres et pieux voyageurs. Mais avant toute chose, et les pieds encore ensanglantés des pierres de la route, il se fait conduire au saint sépulcre. Hélas ! la désolation règne dans les lieux saints ; les ruines des monuments élevés par la foi des premiers fidèles couvrent la terre sacrée ; les divines reliques ont été profanées, les pieux souvenirs mutilés. Le musulman stupide et cruel règne en maître dans la cité sainte. Ce triste spectacle émeut violemment l'âme guerrière du baron, et il a besoin de se rappeler toute l'humilité de sa condition présente pour ne pas se laisser entraîner à quelque entreprise téméraire.

Trois années durant il se livre avec ardeur aux plus bas offices du service des pauvres pèlerins, ne se réservant que quelques heures chaque jour pour aller pleurer ses fautes sur le Calvaire : et Jérusalem est remplie du bruit de ses austérités et de ses vertus. Enfin il va partir pour visiter tous les autres souvenirs de la terre sainte : le patriarche Sophronime, vieillard vénérable, l'embrasse en pleurant :

— Oh ! souvenez-vous, lui dit-il, lorsque vous reverrez votre patrie, souvenez-vous de l'infortunée Jérusalem. Dites à nos frères la désolation des lieux saints et la douleur de notre âme, qu'ils viennent, qu'ils viennent délivrer le tombeau du Sauveur.

— J'en prends le ciel à témoin, monseigneur, chaque parole de ma bouche, chaque soupir de mon cœur, sera désormais pour Jérusalem ! Mes forces s'useront pour cette divine cause... et s'il plaît à Dieu, ajouta le baron la voix haute et l'œil étincelant, je reviendrai... non plus en pèlerin, mais en soldat du Christ, l'épée à la ceinture et la lance en arrêt.

En prononçant ces mots il s'agenouille, reçoit la bénédiction du patriarche et reconcommence son douloureux pèlerinage : il visite successivement Bethléem, où il vénère la crèche ; Béthanie, où il contemple le sépulcre de Lazare et la maison de Marthe et de Marie ; le mont Ephraïm, célèbre par le sépulcre de Josué et du pontife Eléazar ; Sichem, où Jésus parla à la Samaritaine au bord du puits de Jacob ; Samarie, qui recèle les sépulcres d'Elisée et de saint Jean-Baptiste ; il passe en Egypte, où il admire les solitaires de la Thébaïde et se confond longtemps avec eux. Enfin, exténué de fatigues et d'austérités, il s'embarque à Alexandrie, et la branche de palmier à la main, glorieuse insigne du pèlerinage, il revoit enfin la terre de France : partout où il passe, partout où il s'arrête il raconte les douleurs de Jérusalem, et à la voix les populations s'émeuvent et tous les cœurs battent pour Jérusalem, pour la délivrance des lieux saints. Il se dirige toujours vers le pays de Normandie, il ranime ses forces épuisées pour le revoir encore avant de mourir, car il sent la vie s'éteindre en lui : depuis plusieurs années son existence est un prodige.

Mais un jour, en traversant des forêts qui s'étendent dans les environs d'Amiens, il chancelle, son bâton tremble dans sa main décharnée, il se sent mourir ; d'une voix gémissante il appelle... Du fond des bois un homme revêtu de la robe des ermites accourt et s'efforce de secourir et de ranimer le mourant.

— Tout est inutile, dit le baron d'une voix éteinte, Dieu m'appelle... O Jérusalem ! Jérusalem !... Mais vous qui me secourez, qui êtes-vous ?... que faites-vous ici ?... tandis que le Saint-Sépulcre est profané....

— Je m'appelle Pierre, répond l'ermite, j'ai vécu dans les écoles, dans le monde, dans les camps, et je n'ai pas trouvé le bonheur, c'est pourquoi j'ai voulu venir chercher la paix dans la solitude.

— Quoi !... n'entendez-vous pas les gémissements de Sion ?... reprend le pèlerin d'une voix solennelle, partez, partez... volez à la ville sainte..... changer sa robe de deuil en une robe blanche.... relevez le tombeau trois fois saint... Jérusalem ! Jérusalem !

Et le baron incline la tête et rend le dernier soupir. L'ermite Pierre passe le jour et la nuit en prières auprès des restes du pèlerin, le lendemain il l'en-sevelit, et prenant avec transport dans ses mains la branche de palmier il s'écrie :

— Jérusalem ! Jérusalem ! Dieu le veut ! Dieu le veut !

Et, abandonnant sa solitude, il va prêcher la croisade au monde chrétien.

FIN.

ADOLPHE ARCHER.

EXERCICE TRÈS DEVOT

St. Antoine de Padoue

LE THÉÂTRE

Petit Volume nouvellement imprimé avec de bons caractères, se vend à la Librairie de

THOMAS CARLY,

RUE ST. PAUL, VIS-A-VIS L'HÔTEL RASCO,

Et chez les différents Libraires de cette ville.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, ET AUGMENTÉE DES PRIÈRES DE LA SAINTE MESSE, ET DES VÊPRES DU DIMANCHE.

COLLEGE

DE

SAINT-VINCENT ;

Près Richmond, (Virginie.)

CETTE INSTITUTION est agréablement située à un mille environ de Richmond, dans un lieu tout à fait favorable à l'étude et à la santé. L'objet des fondateurs est d'offrir à la jeunesse du sud, aux conditions les plus modérées les avantages d'une éducation complète pour l'esprit et le cœur. Les mathématiques, et autres sciences pratiques, également utiles, ainsi que les langues anciennes et modernes, feront partie du cours d'enseignement ; mais rien ne sera épargné pour préparer spécialement chaque élève à la carrière qu'il se propose de parcourir. La sévérité ne sera employée envers les élèves qu'autant que ce serait nécessaire ; mais l'exacritude de la discipline sera maintenu par des punitions employées à propos contre ceux qui l'enfreindraient. Les récréations se prennent toujours sous les yeux des professeurs, et dans le collège. On ne permettra point aux élèves de retenir aucun argent à leur disposition, et il est recommandé aux parents de ne pas leur accorder plus d'un escalin par semaine, pour leurs menues dépenses.—Les élèves ne feront point de visites, si ce n'est à leurs plus proches parents, et qu'autant que le président le jugera convenable ; dans tous les cas, ils ne passeront point la nuit hors de la maison. Ceux qui n'habitent pas dans le voisinage immédiat du collège n'auront point permission de visiter leurs familles, si ce n'est aux vacances qui commencent le 1er juillet, et finissent le 15 août.

Toutes les lettres écrites ou reçues par les élèves, excepté la correspondance avec les parents, seront sujettes à inspection, et toute lettre adressée soit aux élèves, soit aux directeurs de l'institution, doit être affranchie. Quoique la religion catholique soit seule professée dans le collège, les consciences ne seront point violentées. Cependant personne ne sera exempté de l'assistance aux exercices publics de religion ; outre les motifs d'ordre et d'uniformité, il est à souhaiter que le public soit à même d'apprécier avec connaissance la cause, les principes et les pratiques du catholicisme qui paraissent souvenit attirer d'une manière assez marquée l'attention publique.

Les frais de livres, vêtements, etc. doivent être payés d'avance, à l'époque de l'admission de l'élève, et ainsi de suite à chaque semestre. Le prix de la pension, y compris la nourriture, le logement, le blanchissage, le raccommodage du linge et des bas, et les visites ordinaires du médecin, est de cent-cinquante piastres pour l'année scolaire, qui est de dix mois et demi. La moitié de cette somme doit être payée d'avance, à l'entrée de l'élève, et au commencement de chaque semestre, règle pour laquelle la modération des prix ne permet pas d'admettre d'exception. Ceux qui passent leurs vacances au collège, paieront vingt-piastres pour ce temps-là.

Il n'y a point de dépenses additionnelles, si ce n'est pour une maladie prolongée, ou pour des objets fournis aux élèves. Mais personne ne sera admis pour moins d'une demi session, et on ne fera aucune déduction sur un trimestre une fois commencé.

Toutes les précautions ont été prises en faveur des jeunes gens qui se destineraient à l'état ecclésiastique, de manière à écarter d'eux toute espèce de danger. Ils prendront leurs récréations dans une cour séparée, et auront des exercices de piété, destinés spécialement pour eux.

S'adresser à

M^{rs}. WHELAN,
Evêque de Richmond,

ou aux

Revd. MM. O'BRIEN et BERNIER.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FARE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½ d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, P^{re}. DE L'EVÊCHÉ
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.